Image not found or type unknown

Validité d'une commande avec réduction périmée

Par **MARIE ANNE 93**, le **23/06/2016** à **22:22**

votre réponse : impossible de répondre à un tel message.
dans le titre vous parlez de bon de réduction périmé puis dans votre message de contrat obsolète ?
Ma réponse : Suite à mes message des 22 et 23/06 : le bon de commande est un contrat passé entre l'acheteur et le vendeur il me semble. La réduction était périmée au moment de l'envoi du bon de commande. j'en déduit donc que celui-ci était également périmé mais je ne sais pas si on peut lier les deux n'ayant pas de copie de ce document.
Le reste de ma question est inchangée : je souhaite connaître mes droits : N'est-ce pas au vendeur de me retourner la preuve (bon de commande) de ses dires et a t-il le droit de livrer le produit alors que le bon de commande (ou la réduction y attachée)était obsolète et mettre ainsi le client en situation de payer un produit qu'il n'aurait pas commander s'il n'y avait pas eu la réduction de 10 € ? Dois-je tout de même payer les 10 € réclamés ?
Merci pour votre réponse

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés